

015/011

L'AN DEUX MILLE QUINZE

LE 15 AVRIL à 18H30 heures

Date de la convocation

10 avril 2015

Présents : Christian PERO Vice-Président, Monique GUILLE, Pascal VEAUTE, Josette MONTEIL, Lahcene BAAZIZ, Bernard DOAT, Michèle RIEUX, Michelle LESOURD. Martine SOUQUET.

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Présents : 9

Procurations : 4

Votants : 13

Absents excusés: Patrice GAUSSERAND, Ghislaine PEDOUSSAUT a donné pouvoir à Michelle LESOURD, Marie-Christine BOUTONNET a donné pouvoir à Christian PERO, Claude SEGUIER a donné pouvoir à Madame RIEUX, Michaële BOTT, Michel HOSPITALIER, Danièle CONDO a donné pouvoir à Monique GUILLE

Absents : Fanny NELATON

Objet de la délibération : REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu d'actualiser le régime indemnitaire des agents tel qu'il est proposé dans la délibération du 19/07/2005 et de son annexe. Dans cette attente, Monsieur le Président propose une reconduction du régime indemnitaire des agents du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour l'année 2015, Monsieur le Président indique que l'ensemble des primes :

- prime fin d'année, versée 2 fois par an en juin et en novembre
- primes de fonction, versée mensuellement et soumis, en partie, au présentéisme
- prime d'ancienneté versée 1 fois par an au mois d'Août
- indemnité kilométrique, versée mensuellement, pour les agents éligibles
- indemnité exercice de mission, versée 2 fois par an, en janvier et juin, aux agents éligibles.

Le Conseil d'Administration fixe l'enveloppe totale du régime indemnitaire à service en 2015 à 171 000 euros (plus ou moins arrondi) et charge Monsieur le Président de procéder aux attributions individuelles dans la limite des crédits ouverts.

L'application et l'éligibilité, pour les agents du CCAS, à ces primes sont reprises dans le régime indemnitaire en vigueur, adopté par la délibération du 19/07/2005.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, unanimement,

ACCEPTE le montant proposé, pour l'année 2015, du régime indemnitaire tel que présenté ci-dessus ainsi que dans la délibération du 19/07/2005 et son annexe.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président de signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ET EXECUTOIRE

Transmis en Préfecture.

16 Avril 2015

Le Président

Patrice GAUSSERAND